



2019_019
27 mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Christine BOUQUIN, présidente du conseil départemental, présidente du conseil d'administration du SDIS du Doubs, intègre la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) mais aussi son bureau

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé dans son article 44 la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS). La CNSIS est consultée sur les projets de loi ou d'acte réglementaire relatifs aux missions, à l'organisation, au fonctionnement ou au financement des services d'incendie et de secours. Elle peut émettre des vœux.



La CNSIS, composée de membres des assemblées parlementaires, pour un quart au moins de représentants des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, de représentants de l'Etat et, en majorité, de représentants des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours.

Ainsi, le 22 mai 2019, une CNSIS d'installation a eu lieu. Dans ce contexte, Madame Christine BOUQUIN, présidente du conseil départemental, présidente du conseil d'administration du SDIS du Doubs, a été désignée par le président de l'association des départements de France (ADF) pour intégrer la CNSIS mais aussi son bureau.

Contact :

Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental, chef de corps
03 81 85 36 01 ou 06 45 60 23 06